



**AVIS DE LA
CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE LA MAURICIE**

**TRANSMIS AU
GROUPE DE TRAVAIL SUR LES AIDES FISCALES
AUX RÉGIONS RESSOURCES ET À LA NOUVELLE ÉCONOMIE**

LE 21 SEPTEMBRE 2007

*Agir
ensemble*

Le 18 mai 2007, la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Mauricie adressait une correspondance à la ministre des Finances, Madame Monique Jérôme-Forget, pour réaffirmer l'importance du maintien des mesures fiscales accordées aux entreprises des régions ressources en l'occurrence celles de la Mauricie. Dans cette missive, la CRÉ demandait à la Ministre d'attendre les résultats de l'analyse d'impacts qui était à ce moment-là en cours, avant d'apporter quelque changement que ce soit aux mesures liées au statut des régions ressources. Cette analyse, menée par la firme *KPMG*, a été finalisée depuis et les résultats ont été présentés dans le cadre de la Table Québec-régions, le 13 septembre dernier. Ces résultats viennent confirmer, à notre avis, la position de la CRÉ en regard du maintien des mesures fiscales aux régions ressources.

Le Groupe de travail dispose, certes, de l'étude de *KPMG*. Nous nous permettrons tout de même d'y référer afin de faire valoir l'importance du soutien gouvernemental au développement des entreprises, notamment celles des régions ressources. Par ailleurs, considérant l'importance de « l'Agir ensemble » et de la concertation nécessaire à l'avancement d'une région, il faut souligner que la CRÉ partage les points de vue de plusieurs partenaires et que nous profiterons de la présente occasion pour faire ressortir certains grands paramètres et étayer nos propos.

Le contexte défavorable des régions ressources

Nous conviendrons que le statut de région ressource donnant accès aux mesures fiscales tient compte de multiples facteurs. Mal positionnées dans l'échelle des indicateurs socioéconomiques, les régions ressources connaissent, encore aujourd'hui, une situation qui exige des efforts soutenus et considérables pour freiner, entre autres, le haut taux de chômage et le recul démographique qui les affectent. Sans parler de la faible croissance du revenu personnel disponible ou de l'indice de développement économique qui demeure, pour les régions ressources, sous la moyenne québécoise. Plus précisément, sur un indice québécois établi à 100, en 2004, les régions ressources se situent à 86,9, alors que les autres régions ont un indice près de 100¹. À ce chapitre, *KPMG* signale qu'au cours des dix dernières années, « les écarts indiciaires sont restés constants entre les régions ressources et la moyenne québécoise »². D'autre part, la Technopole Vallée du Saint-Maurice souligne le contexte défavorable que vit la Mauricie comme suit : « La Mauricie est l'avant-dernière région du Québec avec l'un des taux d'activité les plus faibles, soit 56,7%, comparé à une moyenne de 64,9% pour l'ensemble du Québec. Lorsque l'on sait que le Québec traîne de la patte par rapport à l'ensemble du Canada (67,5%), nous pouvons conclure que la situation de la Mauricie n'est pas reluisante »³.

Certes la capacité de nos entreprises à générer de l'emploi de façon durable ne repose pas exclusivement sur le soutien gouvernemental, qu'il se traduise par l'impôt zéro pour les PME manufacturières et le crédit d'impôt remboursable pour les activités de transformation ou par toute autre mesure, mais ce soutien constitue un levier essentiel au développement des régions

¹ Fédération des chambres de commerce du Québec, *La contribution du gouvernement du Québec au développement économique des régions : la répartition de l'aide entre les régions est-elle équitable ?*, août 2006.

² *KPMG*, Faits saillants, *Analyse de l'impact des mesures fiscales...* 26 avril 2007, p.7

³ Technopole Vallée du Saint-Maurice, *Avis relatif à la consultation sur les aides fiscales aux régions ressources et à la nouvelle économie*, 18 septembre 2007.

ressources et à leur contribution à l'essor du Québec. Les mesures fiscales de la Stratégie de développement économique des régions ressources ont un effet significatif sur les coûts d'exploitation et sans ces mesures, « les entreprises opérant en régions ressources ont des coûts d'exploitation plus élevés que ceux des entreprises en régions centrales »⁴.

Il importe d'insister sur la disparité entre les régions ressources et les autres régions du Québec, disparité qui affecte le niveau de compétitivité des entreprises face à la concurrence. Toujours selon *KPMG*, et les faits se vérifient en Mauricie, les régions ressources requièrent une attention particulière des autorités gouvernementales. « Les données socioéconomiques de ces régions mettent en évidence le clivage entre ces régions et le reste du Québec. Ainsi, il ne faut pas perdre de vue qu'en soutenant les entreprises des régions ressources, l'État vise avant tout le renforcement socioéconomique de ces régions »⁵.

L'impact relatif des mesures fiscales aux régions ressources

L'étude menée en 2006 par la Fédération des chambres de commerce du Québec⁶ illustre bien l'impact relatif des mesures fiscales aux régions ressources par rapport à l'ensemble des mesures consenties aux régions. On en retiendra ce qui suit.

Plus de 70% de l'aide du gouvernement du Québec aux entreprises est de nature fiscale. Si le gouvernement n'avait pas accordé de mesures fiscales aux entreprises des régions ressources, ces dernières ne profiteraient que d'environ 3% de l'aide fiscale totale au développement économique. En tenant compte des mesures spécifiques aux régions ressources, la part de l'aide fiscale qui va aux entreprises des régions ressources passe à près de 15%. Globalement, toute proportion gardée, les régions ressources soutirent une part fort raisonnable des aides fiscales consacrées aux entreprises de l'ensemble du Québec. À ce titre, lorsqu'on regarde l'aide accordée à travers les crédits d'impôt remboursables à la R&D, les entreprises localisées dans les régions ressources n'ont soutiré que 2,8 M \$ de 578,5 M \$, soit 2,8%, par rapport aux entreprises situées dans les autres régions du Québec. Il est donc déraisonnable de parler de traitement inéquitable accordé aux entreprises des régions ressources par rapport aux autres régions.

Par ailleurs, dans le document de consultation du Groupe de travail sur les aides fiscales, on signale que les mesures fiscales pour les régions ressources représentent environ 5,8% de l'aide fiscale de 1,8 milliard de dollars octroyée aux entreprises du Québec en 2006 (p.14). À elle seule, cette donnée incite à penser que les entreprises des régions ressources sont loin de s'accaparer l'aide gouvernementale et encore moins de gruger la part de gâteau que revendiquent les entreprises des régions centrales, du moins la dite Coalition des régions pour l'entraide économique équitable dont les médias ont fait écho ces jours-ci⁷.

⁴ Idem, p.4

⁵ KPMG, Analyse de l'impact des mesures... 26 avril 2007, p.15

⁶ Fédération des chambres de commerce du Québec, *La contribution du gouvernement du Québec au développement économique des régions : la répartition de l'aide entre les régions est-elle équitable ?*, août 2006.

⁷ Entre autres, dans le Réseau d'information municipale du 21 septembre 2007 sous le titre *Nouvelle coalition pour mettre fin à la concurrence déloyale causée par les subventions aux régions ressources*.

Toujours dans le document de consultation, on note que l'aide consentie aux régions ressources ne représente pas davantage que le poids démographique de ces mêmes régions (p.12). Dans le contexte de la dévitalisation démographique qui affecte la Mauricie, comme les autres régions ressources, nous n'osons pas envisager les effets d'une diminution de l'aide gouvernementale sur la vitalité de nos entreprises, sachant que « face à un environnement de plus en plus compétitif, les régions ressources ne bénéficient pas de bonnes conditions tant au niveau des facteurs stratégiques, opérationnels que financiers »⁸.

À notre avis, les entreprises des régions ressources sont loin d'être privilégiées par rapport aux entreprises des autres régions et l'aide gouvernementale dont elles peuvent bénéficier n'a d'autre effet que de leur permettre de faire face à la concurrence. Et celle-ci, soulignons-le, s'inscrit dans un contexte de mondialisation. Il ne s'agit nullement d'une concurrence interrégionale, à l'échelle du Québec. D'ailleurs, à ce chapitre, *KPMG* relève que les entreprises des régions centrales n'ont pas été indûment affectées par les mesures fiscales accordées aux entreprises des régions ressources. En fait, précise-t-on, elles sont davantage affectées par le défi de la concurrence étrangère, le raffermissement de la devise et la contre-performance de certains secteurs économiques⁹ et cette réalité touche toutes les entreprises du Québec.

La nécessité du maintien des mesures fiscales actuelles aux régions ressources

Sur la base de ce qui précède, la CRÉ de la Mauricie est d'avis que le gouvernement du Québec doit maintenir les mesures fiscales actuelles dont bénéficient nos entreprises.

Le maintien de ces mesures est vital pour les entreprises des régions ressources qui doivent constamment se renouveler et innover. Les défis sont multiples sur le plan de la technologie, de la main-d'œuvre, des marchés, et le gouvernement ne peut, d'aucune manière, négliger l'importance de sa contribution quant à la consolidation et au développement de nos entreprises. Certains peuvent questionner l'efficacité à long terme de ces mesures sur la vitalité socioéconomique d'une région. Nous sommes d'avis, à l'instar du Centre local de développement de Shawinigan¹⁰, qu'il est encore trop tôt pour mettre fin aux aides fiscales consenties aux régions ressources. Le maintien de ces mesures ne peut que contribuer à la diminution des écarts qui distinguent, de façon défavorable, les régions ressources des autres régions, et ce, pour plus d'un indicateur socioéconomique.

Nous croyons même que de nouvelles formes d'aide pourraient être envisagées. La Technopole Vallée du Saint-Maurice propose, à cet égard, qu'une stratégie d'ensemble dont les mesures fiscales doivent faire partie, soit mise en place¹¹. La Technopole s'appuie ici sur les défis qui confrontent tant la nouvelle économie que l'industrie traditionnelle et qui concernent la main-d'œuvre. Par exemple, dans le cas du décrochage scolaire, selon elle, il serait intéressant de prévoir des programmes de formation en milieu de travail pour les

⁸ KPMG, Faits saillants, *Analyse de l'impact des mesures fiscales...* 26 avril 2007, p.8.

⁹ Idem, p.9.

¹⁰ CLD de Shawinigan, *Avis et commentaires du CLD Shawinigan dans le cadre de la consultation sur les aides fiscales aux régions ressources et à la nouvelle économie*, septembre 2007.

¹¹ Technopole Vallée du Saint-Maurice, *Avis relatif à la consultation sur les aides fiscales aux régions ressources et à la nouvelle économie*, 18 septembre 2007

décrocheurs assortis d'aides fiscales visant à compenser la perte de productivité encourue par les entreprises participantes. La CRÉ de la Mauricie abonde également dans ce sens.

Par ailleurs, la CRÉ partage l'avis de la directrice de l'Institut national de recherche sur les PME, Madame Claire V. de la Durantaye¹², quant à l'importance de soutenir le développement des créneaux d'excellence de même que le développement de la culture entrepreneuriale. Ce sont là des avenues essentielles à la vitalité de notre région. Maintenant, quelle forme pourrait prendre ici l'aide gouvernementale ? Nous ne pouvons y répondre que par une invitation à la créativité, dans une vision d'avenir.

En somme, la CRÉ de la Mauricie insiste sur le rôle important que doit jouer le gouvernement du Québec pour stimuler l'économie de chacune de ses régions, particulièrement l'économie des régions ressources. La CRÉ invite le gouvernement à maintenir l'aide fiscale actuelle mais également à ajouter de nouveaux leviers de développement pour contrebalancer les inconvénients propres aux régions ressources.

Conférence régionale des élus de la Mauricie
3450, boul. Gene-H.-Kruger, bureau 200
Trois-Rivières (Québec) G9A 4M3
Tél. 819 691-4969 Téléc. 819 691-4960

crem@cre-mauricie.qc.ca
www.cre-mauricie.qc.ca

¹² Dans une correspondance adressée à la CRÉ, le 13 septembre 2007.